

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 septembre 2014

A une séance ORDINAIRE du Conseil, tenue le 8 septembre 2014 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville, conformément à la loi et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 – Monsieur François Trépanier
 District No 2 – Pierre Vachon
 District No 3 – Madame Émilie Roberge
 District No 4 -- Mme Claudia Vachon
 District No 5 – Monsieur Claude Duchesne
 District No 6 – Monsieur François Baril

Formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur Kaven Mathieu, maire.

Monsieur Normand Laplante assiste également à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Kaven Mathieu, ouvre la séance à 19 h 30 avec un mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Kaven Mathieu fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance suivante :
 - 3.1 SEANCE ORDINAIRE du 11 août 2014
4. Dossiers en cours
 - 4.1 _____
 - 4.2 _____
5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 - 5.1 Comptes à payer
 - 5.2 Adoption du budget révisé (Office municipal d'Habitation)
 - 5.3 Augmentation salariale- brigadière
 - 5.4 Formation Gestion financière municipale – 8 novembre
6. CORRESPONDANCE
7. TRAVAUX PUBLICS & HYGIENE DU MILIEU
 - 7.1 Acceptation des appels d'offres –Abrasisifs 2014-2015
 - 7.2 Acceptation des appels d'offres – Sel à déglçage
 - 7.3 12e rue Ouest

- a) Réfection aqueduc et égouts (Acceptation de l'offre de WSP)
 - b) Autorisation WSP –demande d'aide financière au PIQM
- 7.4 Appel d'offres pour la cueillette et le transport des matières recyclables

8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Affichage d'un poste de préposé aux loisirs à temps partiel
- 8.2 Permis de boisson –FESTI-BOUFFE
- 8.3 TRAVAUX ARÉNA
- a) Acceptation des soumissions
- b) Mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux
- 8.4 Appui pour la piste cyclable

9. URBANISME

- 9.1 Adoption du projet de règlement 2014-167
(murs de soutènement et talus)
- 9.2 Adoption des projets (Règlements de concordance)
- 9.3 Soumission PLACE DES ANCÊTRES

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 11. Prochaine séance
- 12. Levée de la séance

14-09-6111

Il est proposé par Claudia Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 AOÛT 2014

3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 11 AOÛT 2014

La lecture du procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 11 AOÛT est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

14-09-6112

Aucune omission ou erreur n'est constatée, il est donc proposé par François Trépanier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 11 août, tel que présenté.

ADOPTÉ

4. DOSSIERS EN COURS

Informations sur :

M. Baril nous informe que la politique familiale a été acceptée. Concernant les jardins collectifs 80 personnes se sont inscrites à l'activité et ce sera suivi d'une activité de cuisine collective.

Mme Claudia Vachon nous indique que la Maison des Jeunes fera une levée de fonds le 20 septembre prochain et elle

invite la population à participer. L'activité sera sous la forme d'un souper spaghetti.

M. Duchesne nous mentionne que la municipalité attend toujours après la réponse du syndicat concernant le renouvellement de la convention collective.

Mme Émilie Roberge nous indique que nous sommes toujours dans l'attente du plan d'aménagement du Blvd Robert Vachon. Concernant le dévoilement des gagnants du concours East Broughton en Fleurs, les gagnants seront dévoilés plus tard en septembre. Le projet de Place aux Ancêtres sera bientôt réalisé.

M. Pierre Vachon nous indique que deux sorties ont eu lieu en août par le Service d'Incendie.

M. Trépanier nous indique que les travaux de la rue Létourneau vont bon train et l'échéancier avance selon le temps prévu. Le projet d'eau potable se poursuit et les travaux de la 13^e rue Ouest débiteront cette semaine.

M. le Maire nous fait part que la pétition concernant le dossier Québec Asbestos circulera encore deux semaines et invite les gens à la signer. Pour faire suite, M. Mathieu confirme aux citoyens que tous les recours ont été pris pour protéger les citoyens de la municipalité.

5. **AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

5.1 **Comptes à payer**

14-09-6113

CONSIDÉRANT qu'une liste de comptes et de dépenses, datée du 31 août 2014, a été préparée par le directeur général;

CONSIDÉRANT QUE cette liste a été transmise aux élus avant ladite assemblée;

CONSIDÉRANT QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer;

Il est proposé par Pierre Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver un montant de **\$ 673 455.60** incluant le paiement des comptes à payer et paiements directs du mois d'août 2014 au montant de 639567.30\$ et **33 888.30 \$** pour les prélèvements salaires.

ADOPTÉ

14-09-6114 **5.2 Adoption du budget révisé (Office municipal d'Habitation)**

Il est proposé par Claudia Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le budget révisé de l'Office municipal d'habitation d'East Broughton pour 2014 prévoyant un déficit de 44515\$, fixant donc la contribution de la municipalité à un montant réel de 4451\$.

ADOPTÉ

14-09-6115 **5.3 Augmentation salariale -BRIGADIÈRE**

ATTENDU que l'indice des prix à la consommation pour la période de juillet 2013 à juillet 2014 s'élève à 1.6% pour le Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'augmenter le salaire de la brigadière à l'intersection de la route 112 et de l'avenue Du Collège de 1.6%.

ADOPTÉ

5.4 Formation Gestion financière municipale – 8 novembre

Ce point est annulé puisque la formation n'aura pas lieu tel que prévu le 8 novembre.

ADOPTÉ

6. CORRESPONDANCE

Monsieur Kaven Mathieu donne une description sommaire de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

La FQM nous avise qu'elle a pris position concernant les fermetures de bureaux de poste et est venue à la conclusion que ce service de proximité est essentiel pour les communautés.

Transport Adapté de la région de Thetford gardera finalement la même méthode de tarification que par le passé concernant la participation des municipalités et ce, suite à la demande de la MRC de conserver le statu quo, le temps que cette dernière termine son étude sur le transport collectif dans la région.

Le cabinet du Ministre des Transports accuse réception de notre demande de rencontre qui leur fut expédiée en août.

Considérant l'entente signée relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence, le ministre Pierre Moreau informe la municipalité qu'elle aura droit à une somme de

930 187\$ réparti sur cinq ans pour ses travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie locale.

Les responsables du journal eastbroughton.com informe d'une nouvelle façon de faire la facturation des dépenses liées au journal.

Un montant de 5250\$ est accordé à la municipalité pour la mise à jour de sa POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE.

Quelques demandes d'aide financière et/ou d'appui furent reçues dont :

14-09-6116

L'Équipe d'Animation Locale demande une aide financière pour l'organisation du Festi-Bouffe qui aura lieu le 14 septembre sur le terrain de l'école. Cet événement se veut un événement qui remplace la FÊTE « C'EST FÊTE CHEZ NOUS , RASSEMBLONS-NOUS » en donnant une couleur nouvelle à l'événement. Un permis de boisson est également demandé (Point 8.2). Il proposé par François Baril et résolu à l'unanimité qu'une somme de cinq cent dollars soit immédiatement accordé et qu'une somme additionnelle de cinq cent dollars pourra être versé sur présentation des résultats de l'activité.

7. TRAVAUX PUBLICS & HYGIENE DU MILIEU

14-09-6117

7.1 Acceptation des appels d'offres – ABRASIFS 2014-2015

ATTENDU la demande de soumission faite pour l'achat d'abrasifs pour l'hiver 2014-2015;

ATTENDU que des soumissions de Transport & excavation Dany Dodier Inc, Gravière MJ Lessard & Gravière GNVR ont été reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter **l'offre de Transport et Excavation Dany Dodier Inc au montant de 4.98\$ la tonne plus taxes.**

Les autres soumissions étant plus élevées soient GNVR : 5.35\$/tonne plus taxes et M. J Lessard : 5.54\$/tonne plus taxes.

ADOPTÉ

14-09-6118

7.2 Acceptation des appels d'offres – Sel à déglacage

ATTENDU la demande de soumission faite pour l'achat de sel à déglacage pour l'hiver 2014-2015;

ATTENDU que des soumissions de Sifto, Sebcî & Sel Warwick furent reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Trépanier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter **l'offre de Sifto au montant de 94.86\$ la tonne plus taxes**. Les autres soumissions reçues soient celle de Sebcî (106.29\$/tonne métrique) et celle de Sel Warwick (99.25\$/tonne métrique) étant plus élevées.

ADOPTÉ**7.3 12^e rue Ouest**

A) Réfection aqueduc et égouts
Ce point est annulé.

14-09-6119

B) Autorisation WSP- Demande d'aide financière PIQM

Il est proposé par Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité d'East Broughton autorise WSP à présenter une demande d'aide financière au programme PIQM volet 1.5, que le rapport proposé est autorisé par le conseil municipal et que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

ADOPTÉ**7.4 Appel d'offres pour la cueillette et le transport des matières recyclables**

14-09-6120

Il est proposé par Pierre Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général à faire une demande de soumissions pour la cueillette et le transport des matières recyclables sur son territoire.

Les soumissions devront comprendre cinq(5) options soient :
le coût pour l'année 2015, le coût pour les années 2015-2016,
le coût pour les années 2015-2016 et 2017, le cout pour les années 2015-2016-2017-2018 et le cout pour les année 2015-2016-2017-2018-2019.

ADOPTÉ

14-09-6121

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Affichage d'un poste de préposé aux loisirs à temps partiel

Il est proposé par Claudia Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le Directeur général à procéder à l'affichage d'un poste de PRÉPOSÉ AUX LOISIRS À TEMPS PARTIEL.

ADOPTÉ

14-09-6122

8.2 Permis de boisson – FESTI-BOUFFE

Il est proposé par François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'Équipe d'Animation Locale à tenir leur activité « FESTI-BOUFFE », le dimanche 14 septembre 2014 avec la possibilité de vendre de l'alcool sur les terrains extérieurs de l'école primaire, 372 Du Collège, East Broughton, sous réserve de détenir un permis d'alcool délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux.

ADOPTÉ

14-09-6123

8.3 TRAVAUX ARÉNA

A) Acceptation des soumissions

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour la réfection de la toiture de l'aréna Mario-Lessard, du réaménagement intérieur et de l'ajout d'un vestibule;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 22 août dernier;

CONSIDÉRANT que les soumissionnaires ayant déposé une soumission sont :

Constructions Gosselin –Tremblay	734 345.33 \$
Constructions Binet	799 076.25 \$
Scierie Bernard	818 000 \$
Construction JL Groleau	819 600 \$
Groupe Excel SM	824 485.73\$
Construction DLC	845 527.51 \$
B-Tay Construction (2007) Inc.	857 972.19\$
Maxima Construction	876 676.68\$
Experts Constructions MG	878 792.18\$

En conséquence, il est proposé par Claude Duchesne et résolu unanimement **d'accepter la soumission de Constructions Gosselin-Tremblay au montant de 734 345.33\$,** pour les travaux à effectuer à l'aréna Mario-Lessard, celui-ci étant le plus bas soumissionnaire.

ADOPTÉ

B) Mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux

14-09-6124

CONSIDÉRANT les offres de services reçue de Groupe ABS, de LVM et de Inspec-Sol pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en œuvre dans le projet de rénovation de l'aréna Mario-Lessard;

CONSIDÉRANT que la soumission de LVM est au montant de 1915.40 plus taxes, celle de Groupe ABS est au montant de 1650 \$ plus taxes et celle de Inspec-Sol est au montant de 3305\$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé par Claudia Vachon et résolu unanimement d'accepter la soumission de Groupe ABS, ce dernier étant le plus bas soumissionnaire.

ADOPTÉ

14-09-6125

8.4 Appui pour la piste cyclable

Il est proposé par François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à signer la demande d'appui qui sera transmise à la MRC concernant le projet de piste cyclable sur le réseau ferroviaire.

Ladite demande sera présentée au Conseil des Maires afin que ces derniers appuient tout projet de piste cyclable sur le réseau ferroviaire appartenant au Ministère des Transports et ainsi permettre aux municipalités du secteur Sud de continuer leurs démarches avec la MRC du Haut-St-François pour le tronçon Sherbrooke- St-Joseph de Coleraine, par le fait même East Broughton aimerait obtenir le même appui pour tout projet similaire qui pourrait être développé sur son territoire.

ADOPTÉ

14-09-6126

9. **URBANISME**

9.1 **Adoption du projet de règlement 2014-167 (murs de soutènement et talus)**

Considérant l'avis de motion donné le 11 août 2014;

CONSIDÉRANT le désir du Conseil d'amender le règlement 97-027 concernant les murs de soutènement et talus.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Trépanier et résolu unanimement d'adopter le règlement 2014-167 afin de remplacer l'article 7.6 concernant les murs de soutènement.

(L'amendement détaillé est disponible au bureau pour consultation)

ADOPTÉ

9.2 **Adoption des projets (Règlements de concordance de la MRC)**

Avis de motion est donné par François Baril que le Conseil amendera les règlements 97-027, 97-028, 97-029 et 97-030 afin de tenir compte des modifications au schéma d'aménagement révisé.

14-09-6127

A) IL est proposé par François Trépanier et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'**ADOPTION DU PROJET DE Règlement de concordance numéro 2014-168 amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 95-013.**

L'objet de ce projet de règlement de concordance découle de l'obligation prévue à l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui exige que les municipalités adoptent un règlement de concordance afin que le plan d'urbanisme tienne compte des modifications du schéma d'aménagement révisé et du document complémentaire de la MRC des Appalaches.

Ainsi, le plan d'urbanisme est modifié afin d'intégrer les nouvelles affectations en zone agricole permanente.

14-09-6128

B)Il est proposé par Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'**ADOPTION DU PROJET DE Règlement de concordance numéro 2014-169 amendant le règlement de zonage numéro 97-027**

L'objet de ce projet de règlement de concordance découle de l'obligation prévue à l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui exige que les municipalités adoptent un règlement de concordance afin que le règlement de zonage tienne compte des modifications du schéma d'aménagement révisé et du document complémentaire de la MRC des Appalaches.

Ainsi, l'amendement au règlement de zonage contient les modifications suivantes :

- Intégration de nouvelles zones en zone agricole permanente : zone agricole dynamique, zone agricole, zone agroforestière de type 1, zone agroforestière de type 2, zone îlot déstructuré avec morcellement;
- Les usages autorisés dans chacune de ces nouvelles zones, particulièrement la possibilité d'implantation résidentielle à certaines conditions;
- Intégration de nouvelles distances séparatrices relatives à l'épandage des engrais de ferme;
- Intégration de nouvelles distances séparatrices applicables aux nouvelles résidences dans certaines affectations.

14-09-6129

C)Il est proposé par Pierre Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'**ADOPTION DU PROJET DE Règlement de concordance numéro 2014-170 amendant le règlement de lotissement numéro 97-028**

L'objet de ce projet de règlement de concordance découle de l'obligation prévue à l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui exige que les municipalités adoptent un

règlement de concordance afin que le règlement de lotissement tienne compte des modifications du schéma d'aménagement révisé et du document complémentaire de la MRC des Appalaches.

Ainsi, le règlement de lotissement contient les dispositions prévues au règlement 150 de la MRC concernant spécifiquement le lotissement dans les îlots déstructurés.

14-09-6130

D)Il est proposé par Claudia Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'**ADOPTION DU PROJET DE Règlement de concordance numéro 2014-171 amendement au règlement relatif aux permis et certificats numéro 97-030**

L'objet de ce projet de règlement de concordance découle de l'obligation prévue à l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui exige que les municipalités adoptent un règlement de concordance afin que le règlement relatif aux permis et certificats tienne compte des modifications du schéma d'aménagement révisé et du document complémentaire de la MRC des Appalaches.

Ainsi, le règlement relatif aux permis et certificats contient les nouvelles dispositions prévues au règlement 150 de la MRC des Appalaches relatives aux renseignements et documents obligatoires lors de la demande de permis de construction résidentielle en zone agricole.

9.3 Soumission PLACE DES ANCÊTRES

14-09-6131

Il est proposé par Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Centre Jardin & Travaux Pamaka au montant de 11 671.78\$ plus taxes pour faire un aménagement près du Sacré-Cœur face à l'église et ce, en vue de réaliser la PLACE DES ANCÊTRES.

ADOPTÉ

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

**Le maire annonce l'ouverture de la période de questions.
Diverses questions furent posées relativement à ;**

- Comptes de téléphone (Bell Canada)**
- Place des Ancêtres**
- Fils électrique**
- Changement de compteurs**

11. PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine séance aura lieu le 6 octobre 2014 à 19h30.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

14-09-6132

**Il est proposé par François Baril et résolu à l'unanimité des
conseillers de clore la séance à 20h 21.**

ADOPTÉ

KAVEN MATHIEU, MAIRE

NORMAND LAPLANTE, Dir. général